



TRADUCTION

CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

revepg@bag.admin.ch

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Schwarzenburgstrasse 157
3003 Berne

Spécialiste : mup
Berne, le 22 mars 2024

Révision partielle de la loi sur les épidémies

Madame, Monsieur,

Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 14 décembre 2023, sur le projet de révision partielle de la loi sur les épidémies (LEp). Nous remercions Mme Karin Wäfler et M. Mike Schüpbach de l'OFSP pour leur participation à cette séance, à l'occasion de laquelle ils nous ont présenté les éléments de la révision. Notre commission s'est essentiellement penchée sur les aspects du projet qui concernent les entreprises. Conformément à son mandat, le Forum PME doit formuler des prises de position reflétant l'opinion des PME, dans le cadre de procédures de consultation.

Le projet propose deux variantes concernant les aides financières aux entreprises, permettant d'atténuer les répercussions économiques de mesures qui viendraient à être prises. Variante 1 : renoncer à la réglementation des aides financières dans la LEp. Variante 2 : octroyer au Conseil fédéral la compétence de prévoir dans une ordonnance la possibilité d'accorder aux entreprises, en cas de besoin et à certaines conditions, des aides sous forme de liquidités remboursables. Les membres du Forum PME sont partagés, mais penchent majoritairement pour la variante 2. Une réglementation détaillée des aides financières à l'heure actuelle leur semble cependant peu opportune.

Un principe important, qui devrait à leur avis être encore inscrit dans la LEp, est celui de la répartition équitable des moyens alloués par la Confédération et les assurances sociales. Si la Confédération met des moyens à la disposition des entreprises et que ceux-ci sont répartis par le biais des cantons, une égalité de traitement doit être garantie. Dès lors que les moyens proviennent de la même source (Confédération), il est impératif d'éviter de grandes différences au niveau fédéral. En outre, en cas d'allocation par le biais des assurances sociales, les gérants et les propriétaires de PME devraient être traités de la même manière que tous les autres travailleurs qui versent des cotisations aux assurances sociales.

Plusieurs de nos membres estiment qu'il conviendrait d'inclure dans le projet de loi une disposition prévoyant la possibilité de fournir aux entreprises, en cas d'épidémie, un soutien financier et pratique pour des mesures d'intérêt public visant à dépister, surveiller, prévenir et

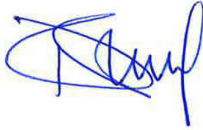
KMU-Forum

Holzikofenweg 36, 3003 Berne
Tél. +41 58 464 72 32
kmu-forum-pme@seco.admin.ch
www.forum-pme.ch

combattre les maladies transmissibles et leurs conséquences. Nous vous prions d'examiner l'opportunité d'ajouter une telle disposition dans le projet de loi.

Espérant que nos recommandations seront prises en compte, nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Daniela Schneeberger', written in a cursive style.

Daniela Schneeberger
Co-présidente du Forum PME
Conseillère nationale, Vice-présidente de
l'Union suisse des arts et métiers

Copies à : Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du Parlement